

Mis en ligne le 26/02/2026



AR Prefecture

024-212402564-20260223-DP0242562500067-AI
Reçu le 26/02/2026

Mairie

(À rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 024 256 25 00067

Demande du : 24/10/2025

Reçue le : 24/10/2025

Affichée en Mairie le : 27/10/2025

Incomplet le : 17/11/2025

Sur un terrain sis et cadastré : 33 Route de la Pierre Panlaire
24430 MARSAC SUR L'ISLE

Cadastré : 256 AO 200

DESTINATAIRE

**SARL BETLECLERE
M. LECLERE MATHIEU
56 CHEMIN DES LILAS
24340 RUDEAU LADOSSE**

Dossier suivi par : LABRUE Isabelle

OBJET : Rejet tacite d'une demande de DÉCLARATION PRÉALABLE.

Monsieur,

Vous avez déposé le 24/10/2025 en Mairie de MARSAC-SUR-L'ISLE une demande de déclaration préalable enregistrée sous le n° DP 024 256 25 00067, pour un projet d'extension d'une maison d'habitation.

Votre dossier étant incomplet, une lettre de demande de pièces manquantes vous avait été adressée, par voie dématérialisée, le **20/11/2025** vous précisant que ces pièces étaient à adresser à la Mairie dans le délai de trois mois à compter de la réception du courrier, soit avant le **20/02/2026**.

A ce jour votre dossier demeure incomplet.

De ce fait, votre demande fait l'objet d'un **REJET TACITE**.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à MARSAC-SUR-L'ISLE,
Le 23/02/2026

Le Maire

Yannick BIDAUD

